

SRHC – Art Floral – 2023-2024

Contexte

- La Société d'Horticulture de Clamart met à disposition de ses adhérents une prestation d'Art Floral dispensée par deux animatrices diplômées.
- La prestation concerne
 - Un Cycle Long (CL) composé de 9 cours de 2 heures, 1 cours par mois d'octobre à juin
 - Un Cycle Court (CC) composé de 5 cours de 2 heures, 1 cours par mois de novembre à mars

Conditions de participation & modalités de paiement

- Il est nécessaire d'adhérer à l'association d'Horticulture de Clamart pour participer aux cours d'Art Floral.
- L'inscription à un Cycle implique une participation sur la totalité des séances du Cycle (9 cours pour le CL et 5 cours pour le CC), tout cycle commencé est dû.
- Pour la saison 2023 – 2024, le montant de Cycle Long est de 171 €, le montant du Cycle court est de 95 €
- Le paiement des cours se fait en deux fois :
 - Par chèque, avec **deux chèques à l'ordre de SRHC Clamart**, premier chèque débité en octobre, deuxième chèque débité en décembre
 - Par Carte bancaire, **avec deux paiements CB**, un acompte lors de l'inscription, un solde payé par CB 4 mois après.
- Les chèques sont à adresser à « SRHC - Maison des Associations, 13 Bis rue de Bièvres, 92140 Clamart »
- La SRHC se réserve le droit de ne pas ouvrir le cycle si le nombre de participants est insuffisant. (10 minimum)
- Le remboursement partiel reste exceptionnel et conditionné par la remise d'un justificatif, (certificat médical etc..)

Achat des végétaux

- Les végétaux sont achetés par les animatrices. Les participants règlent directement les végétaux aux animatrices **par chèque à l'ordre de l'animatrice Carolin Clinard ou Catherine Reynaud (pas de paiement CB)**, merci d'indiquer au dos du chèque la référence du Cycle (exemple CL2) et l'horaire .
- Pour le Cycle Long (CL) le montant des végétaux est de 160€ pour les 9 cours, soit un premier chèque de 90€ débité en octobre, un deuxième de 70 € débité en décembre.
- Pour le Cycle court (CC) le montant des végétaux est de 90€ pour les 5 cours, soit un seul chèque de 90€ débité en octobre.
- En cas d'absence, nous vous demandons de nous prévenir au moins une semaine avant le cours afin de ne pas commander les fleurs pour votre compte. Sinon, les fleurs ne vous seront pas remboursées, elles pourront être récupérées par l'intermédiaire d'une élève ou d'un membre de la famille.
- Les chèques pour les végétaux sont à adresser à « SRHC - Maison des Associations, 13 Bis rue de Bièvres , 92140 Clamart »

Matériel personnel à apporter à chaque cours

- Un sécateur fin pour l'art floral (l'animatrice peut le fournir en début d'année)
- Une paire de ciseaux
- Un couteau à lame lisse (couteau d'office de cuisine)
- Une pince coupante (magasin de bricolage)
- Une pince plate (magasin de bricolage)
- Un chiffon
- Un bloc notes

Synthèse

Art Floral	Cycle long		Cycle Court	
Adhésion à l'association	21 € - l'adhésion en septembre 23 est valable jusqu'en décembre 24			
Prix des cours d' Art Floral	171 € pour 9 cours		95 € pour 5 cours	
Modalités de paiement des cours	2 Chèques à l'ordre de SRH Clamart	CB	2 Chèques à l'ordre de SRH Clamart	CB
Les échéances paiement des cours	* 57 € débité en octobre * 114 € débité en décembre	En deux fois 85,5 € lors de l'inscription et 85,5 € 4 mois après	* 38 € débité en octobre * 57 € débité en décembre	En deux fois 47,5 € à l'inscription et 47,5 € 4 mois après
Les végétaux	150 € pour les 9 cours		90 € pour les 5 cours	
Modalités de paiement des Végétaux	2 chèques (90€ et 60€) à l'ordre de Caroll Clinard ou Catherine Reynaud	Pas de paiement CB	1 chèque à l'ordre de Caroll Clinard ou Catherine Reynaud	Pas de paiement CB